

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 18 octobre 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est absent :

Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 6.2 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.3 Appel d'offres – Réfection d'une partie du réseau routier secondaire
 - 6.4 Recommandation d'achat pour un bateau de sauvetage et de patrouille nautique – Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel
 - 6.5 Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance publique du Comité de démolition du 11 octobre 2019
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Octroi d'un contrat – Achat de sable pour la saison d'hiver 2019-2020

- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2019-10-106 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-107 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 septembre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-108 3. COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 18 octobre 2019 au montant de 181 568.99 \$ dont :

- 159 841.71 \$ sont des comptes payés;
- 21 727.28 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2019-10-109

6.1 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-110 6.2 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Jean Michel Leduc, Mathieu Quevillon et Patrice Vaillancourt à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-111 6.3 **APPEL D'OFFRES – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la réfection d'une partie de son réseau routier secondaire, soit l'avenue d'Artois, la place d'Artois, l'avenue des Éperviers et l'avenue des Orioles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de ce contrat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres public relativement à la réfection d'une partie de son réseau routier secondaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-112 6.4

RECOMMANDATION D'ACHAT POUR UN BATEAU DE SAUVETAGE ET DE PATROUILLE NAUTIQUE – AGGLOMÉRATION SAINTE-MARGUERITE—ESTÉREL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel, de remplacer l'embarcation servant au Service de Sécurité Incendie et à la patrouille nautique;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général en pièce jointe;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

SUGGÈRE à l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel de faire l'acquisition, dans les meilleurs délais, d'une embarcation portant le numéro de permis C24030QC, appartenant à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, au coût de 46 500 \$, incluant la remorque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-10-113 6.5

MODIFICATION À UN CONTRAT – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – RÉPARATION DE LA STRUCTURE D'ACIER ET DU PONTAGE DE LA TOITURE

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-09-095 afin d'octroyer un contrat pour la réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture du garage municipal à Chandonnet Soudure Internationale inc., pour un montant de 28 408.45 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que suite aux travaux de dégarnissage de l'intérieur du garage et suite à la recommandation de l'ingénieur affecté au dossier, il devient nécessaire de remplacer une partie du pontage métallique d'une épaisseur de 16 ga au lieu de 18 ga sur une superficie de 1500 pieds carrés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'émettre la directive de changement numéro 1 dans ce dossier, au montant de 3 725.95 \$, toutes taxes en sus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la directive de changement numéro 1 au montant de 3 725.95 \$, taxes en sus, du contrat de réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture du garage municipal, octroyé par la résolution 2019-09-095.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION DU 11 OCTOBRE 2019**

En vertu du règlement de démolition numéro 2018-665, le procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 11 octobre 2019 est déposé au livre des délibérations.

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2019-10-114

8.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE SABLE POUR LA SAISON D'HIVER 2019-2020**

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de sable pour la saison d'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de propositions, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal à l'effet que l'offre de Monco Construction est la plus avantageuse pour la Ville;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat pour l'achat de sable pour la saison d'hiver 2019-2020 à Monco Construction pour la fourniture de 2 000 tonnes de sable, livraison et redevances gouvernementales incluses, pour un montant de 31 000 \$, toutes taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2019-10-115

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 55, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 18 octobre 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Maxime Beauchamp	12-09-2019	9913	150.00 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	12-09-2019	9914	9 797.60 \$
Cédric Irmier-Longtin	12-09-2019	9915	200.00 \$
Nadine Bonneau	20-09-2019	9916	243.60 \$
Confidentiel Inc.	20-09-2019	9917	126.42 \$
Cummins Canada ULC	20-09-2019	9918	339.18 \$
Dicom Express	20-09-2019	9919	19.46 \$
Distribution EauMax Enr.	20-09-2019	9920	185.50 \$
Équipe Laurence	20-09-2019	9921	5 465.34 \$
Eugène Francoeur	20-09-2019	9922	1 121.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	20-09-2019	9923	7 524.78 \$
Toromont CAT (Québec)	20-09-2019	9924	25.29 \$
Jardin Tom Pousse	20-09-2019	9925	329.29 \$
Juteur Ruel Inc.	20-09-2019	9926	152.73 \$
Les Entreprises N. Théoret Inc.	20-09-2019	9927	1 839.60 \$
Marquage Signalisation	20-09-2019	9928	17 267.99 \$
MuniConseil Avocats	20-09-2019	9929	128.39 \$
Peinture Piraga Inc.	20-09-2019	9930	20 695.50 \$
R. Lacombe & Frères	20-09-2019	9931	2 219.02 \$
Ville de Sainte-Adèle	20-09-2019	9932	184.86 \$
Artimon Consultants	27-09-2019	9933	298.94 \$
Asisto Inc.	27-09-2019	9934	3 253.79 \$
Centre de Peinture Coupal	27-09-2019	9935	189.71 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	27-09-2019	9936	58.00 \$
Réjean Charron	27-09-2019	9937	270.00 \$
Club Optimiste du Lac Masson	27-09-2019	9938	200.00 \$
Coop Santé Lac-Masson	27-09-2019	9939	250.00 \$
Éditions de Villers	27-09-2019	9940	189.71 \$
Fondation Médicale des Laurentides et des Pays-c	27-09-2019	9942	250.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	27-09-2019	9943	7 745.96 \$
Jacques Gérin-Lajoie	27-09-2019	9944	3 672.40 \$
Les Imprimeries Triton	27-09-2019	9945	154.29 \$
Maison des Jeunes de Sainte-Adèle	27-09-2019	9946	500.00 \$
Palliaco	27-09-2019	9947	300.00 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	27-09-2019	9948	402.41 \$
R. Lacombe & Frères	27-09-2019	9949	15 665.36 \$
Santinel	27-09-2019	9950	174.76 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	27-09-2019	9951	235.59 \$
GrafX Évolution	27-09-2019	9953	86.23 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	27-09-2019	9954	1 630.74 \$
Lyne Charron	27-09-2019	9955	225.00 \$
Chez Bernard	27-09-2019	9956	1 152.05 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	27-09-2019	9957	3 628.61 \$
Jacques Gérin-Lajoie	27-09-2019	9958	2 414.48 \$
Groupe Gagnon	27-09-2019	9959	51.74 \$
Location St-Jérôme en fête	27-09-2019	9960	138.18 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	27-09-2019	9962	4 725.60 \$
R. Lacombe & Frères	27-09-2019	9963	6 093.71 \$
Revenu Québec	27-09-2019	9964	541.82 \$
Annick Messier	27-09-2019	9965	955.00 \$
Jacques Gérin-Lajoie	11-10-2019	9966	2 414.48 \$
Jacques Gérin-Lajoie	18-10-2019	9967	2 414.48 \$
Bell Canada	30-09-2019	Internet	2.03 \$
Hydro-Québec	30-09-2019	Internet	458.72 \$
Ultramar Ltée	30-09-2019	Internet	523.13 \$
Ultramar Ltée	30-09-2019	Internet	1 095.08 \$
Bell Canada	30-09-2019	Internet	500.14 \$
Bell Mobilité	30-09-2019	Internet	480.92 \$
Mastercard Banque Nationale	30-09-2019	Internet	112.69 \$
Ultramar Ltée	30-09-2019	Internet	671.12 \$
Le Service de la perception retraite Québec	30-09-2019	Internet	1 727.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	30-09-2019	Internet	2 688.48 \$
Hydro-Québec	30-09-2019	Internet	942.77 \$
Hydro-Québec	30-09-2019	Internet	2 551.38 \$
Revenu Québec	30-09-2019	Internet	267.58 \$
Revenu Canada	30-09-2019	Internet	2 215.61 \$
Revenu Canada	30-09-2019	Internet	3 274.10 \$
Revenu Québec	30-09-2019	Internet	13 651.98 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	30-09-2019	Internet	379.71 \$
Total payé			159 841.71 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 18 octobre 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
ACE	18-10-2019	9968	459.90 \$
Groupe BJB	18-10-2019	9969	2 611.73 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	18-10-2019	9971	360.19 \$
Conteneur Recycle Inc.	18-10-2019	9972	3 168.16 \$
DHC, Avocats	18-10-2019	9973	764.70 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	18-10-2019	9974	1 724.63 \$
Fournitures de Bureau Denis	18-10-2019	9975	225.38 \$
Lafarge Canada Inc.	18-10-2019	9976	378.02 \$
Yvan Longtin	18-10-2019	9977	500.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	18-10-2019	9978	1 753.71 \$
Portes de Garage Pro-Tech Inc.	18-10-2019	9979	548.15 \$
Sani-Dépôt	18-10-2019	9980	121.49 \$
SPCA Lanaudière	18-10-2019	9981	3 309.27 \$
Subaru Ste-Agathe	18-10-2019	9982	2 166.11 \$
Automation R.L. Inc.	18-10-2019	9983	1 123.67 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	18-10-2019	9984	19.83 \$
Distribution EauMax Enr.	18-10-2019	9985	178.50 \$
FuturPlus	18-10-2019	9986	1 207.13 \$
Centre de Location GM Inc.	18-10-2019	9987	265.35 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	18-10-2019	9988	12.84 \$
SPCA Lanaudière	18-10-2019	9989	500.00 \$
Service de café Van Houtte Inc.	18-10-2019	9990	328.52 \$
Total à payer			21 727.28 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière